

AUTO ECOLE IDEE FIXE



9, place Charles Ourgaut 31340 VILLEMUR SUR TARN 0561.350586
45, Rue Magressolles 31780 CASTELGINEST 0561.70.51.76
25, Place de la république 31150 BRUGUIERES 0561.70.8502
80, Avenue du Pont 31660 BESSIERES 0561.63.40.13
4, Rue du Barry 31150 GRATENTOUR 0562.79.12.29

Auto-école agréée
Permis à 1 euro par jour

DOCUMENTS à FOURNIR

- ✓ 3 photos d'identité aux normes ANTS avec signature électronique
- ✓ Codes d'accès sur impot.gouv des parents si l'élève est mineur
- ✓ 1 justificatif de domicile de – de 6 mois (+ attestation parentale d'hébergement si le justificatif est au nom des parents)
- ✓ 3 timbres postes *autocollant* au tarif en vigueur
- ✓ Carte d'identité de l'élève
- ✓ Carte d'identité des parents si l'élève est mineur
- ✓ De 17 à 25 ans :
 - Certificat individuel de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)
 - ou Attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou attestation d'exemption



Obtention de l'Attestation provisoire de situation vis-à-vis du service national obligatoire à partir de 17 ans sauf si JDC effectuée:

La démarche de recensement étant toujours d'actualité, les personnes doivent à partir de 16 ans se rendre à la Mairie de leur lieu d'habitation afin d'y être recensé. Il leur est alors délivré l'attestation de recensement.

Ils doivent ensuite adresser **EXCLUSIVEMENT** par mail à l'adresse du Centre de Service National une copie de l'attestation de recensement et une copie de leur pièce d'identité afin que celui-ci leur délivre l'attestation provisoire en instance de convocation : csn-toulouse.jdc.fct@intra.def.gouv.fr